

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIER

Département de la Dordogne

**ARRETE MUNICIPAL**

**CREATION D'EMPLACEMENTS  
RESERVES AUX LIVRAISONS**

VU le code des communes,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles :  
L 2213-1 à L 2213-5,

VU le code de la route,

Vu la demande de la Pépinière d'entreprise « Cap@cités » pour la création  
d'emplacements réservés à la livraison,

CONSIDERANT qu'il convient de créer des aires aménagées pour les livraisons afin de  
permettre le bon fonctionnement de l'activité économique,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Trois emplacements permanents de stationnement pour les véhicules  
de livraisons, soit 18 mètres, seront aménagés devant la Pépinière d'entreprises  
Cap@cités située à Cré@vallée Nord - 251 boulevard des Saveurs à Coulounieix-  
Chamiers.

**ARTICLE 2 :** Ces emplacements seront exclusivement réservé aux véhicules de  
livraisons.

Tout stationnement ou arrêt d'autres véhicules sur ces emplacements  
est interdit et sera considéré comme gênant.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire pour ces places de stationnement sera  
effectué par le demandeur,

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de  
Polices Urbaines, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et  
Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Coulounieix-Chamiers  
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera  
affiché conformément à la Loi.

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIER,  
Le 04 décembre 2012.

LE MAIRE,  
Pour Maire, l'Adjoint Délégué



Jean-François MARTINEAU